

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ARTHUR RAFFALOVICH

## **L'agriculture et l'impôt sur le revenu dans le grand-duché de Bade**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 37 (1896), p. 268-270

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1896\\_\\_37\\_\\_268\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__268_0)

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

#### IV.

### L'AGRICULTURE ET L'IMPOT SUR LE REVENU

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Les agriculteurs, dans tous les pays, se plaignent de la lourdeur des charges fiscales qui pèsent sur eux, et comme ils représentent un fort contingent électoral, ils réussissent souvent à intéresser les ministères et les parlements à leurs réclama-

tions, à leurs récriminations. Bien des modifications dans le système de la taxation ont eu pour origine le désir de faire des concessions destinées à se concilier ou à calmer les agriculteurs — notamment en Prusse. En Angleterre, ils viennent de bénéficier d'un dégrèvement de cinquante millions de francs.

Il importe donc de se rendre compte du plus ou moins de fondement de ces plaintes, et c'est ce que l'excellent ministre des finances du grand-duché de Bade, M. Buchenberger, a voulu faire, en instituant une enquête sur la lourdeur du fardeau que l'impôt sur le revenu impose à la population agricole de son pays.

Le grand-duché de Bade a un régime fiscal qui comprend quatre contributions sur les sources du revenu, foncière, propriété bâtie, commerce et industrie, capital mobilier, et, de plus, l'impôt global complémentaire sur le revenu.

La valeur du capital a été évaluée, pour le grand-duché, aux chiffres ci-dessous :

	Valeur reelle.	Valeur calculée pour l'impôt en 1894.
— Millions de marks. —		
Propriété agricole . . . . .	1 863	1 239
Forêts. . . . .	230	206
Maisons . . . . .	1 895	962
Commerce, industrie . . . . .	615	615
Capitaux divers. . . . .	1 440	1 438
	6 043	

En 1894, les quatre contributions directes ont produit 5 836 271 marks.

On calcule que de ces 6 043 millions de marks, il faut déduire 951 millions de dettes, ce qui laisse une valeur, en capital net, de 5 092 millions. L'impôt, en moyenne, en 1894, représentait 11 pfennigs 46 par 100 marks.

Le revenu déclaré, en 1896, a été :

	Marks.
—	
Propriété immobilière, agriculture . . . . .	190 802 805
Commerce et industrie. . . . .	147 600 691
Salaires, professions libérales . . . . .	201 247 697
Capitaux et rentes. . . . .	63 187 730
	602 838 923

On n'a pas distingué, dans ce total, la propriété rurale et la propriété urbaine. Les 27 villes et communes ayant plus de 4 000 habitants ont un revenu imposable de 255 millions de marks et un revenu taxé de 148 millions, les autres communes un revenu imposable de 303 millions et un revenu taxé de 106 millions. Ce sont donc les premières qui supportent la plus lourde charge.

Afin de bien apprécier la situation, il faut distinguer les exploitations agricoles proprement dites et celles où l'agriculture est pratiquée à côté d'autres métiers ou professions (artisans, employés, ouvriers qui cultivent leur champ).

En 1893, on comptait, dans le grand-duché de Bade, 382 584 contribuables, avec un revenu de 573 millions de marks, qui, déduction faite de l'intérêt des dettes, se

réduisait à 530 millions. L'impôt frappait 238 millions de marks et produisait 6 086 333 marks.

Quelle est la part de la production agricole ? Comment l'impôt sur le revenu s'applique-t-il ?

Les agriculteurs proprement dits représentent 29,7 p. 100 du capital total de l'impôt; leur revenu de 99 millions de marks représente 17,4 p. 100 et, après déduction des 9 millions de marks pour les intérêts, un revenu net de 90 millions. Or, il n'est soumis à l'impôt que 28 millions (11,8 p. 100) et le produit de l'impôt n'est que de 676 872 (11 p. 100) pour cette catégorie de contribuables.

L'impôt pèse sur les revenus du commerce, de l'industrie, des capitaux mobiliers, du travail, bien plus lourdement que sur l'agriculture.

Sur 100 marks de revenu, on trouve :

	Impôt	Intérêts des dettes.
	Marks.	
Exploitations { agricoles . . . . .	0,68	8,91
{ avec occupation accessoire . . . . .	0,80	8,87
Commerce, industrie . . . . .	1,02	13,54
Autres contribuables . . . . .	1,16	3,66
Sociétés anonymes . . . . .	2,55	»

Le commerce, l'industrie, le capital mobilier, sont plus atteints que l'agriculture.

On croit que la propriété immobilière (foncière et bâtie), dont la valeur en capital est estimée (cadastre fiscal de 1894), à 1 1/2 milliard de marks, est endettée jusqu'à concurrence de 481 millions (intérêts annuels, 21 millions), soit 22 p. 100 de la valeur totale. Pour les exploitations exclusivement agricoles, la proportion de l'endettement est de 17,7 p. 100 seulement du capital.

Comme le fait remarquer le document officiel dont nous extrayons ces données, il faut se garder de généralisations et de conclusions hâtives, il faut tenir compte des circonstances locales.

Arthur RAFFALOVICH.